

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2025-009

Délibération spécifique - Ouverture des crédits d'investissement - Acquisition des parts sociales dans la SCIC SA abattoir départemental de l'Aude

Date de convocation : 28 février 2025	Liste des délibérations affichées le : 07 mars 2025		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 46 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 31	Autres absents : 7	Votants : 46

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (COMUS), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Madeleine PUJOL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (St Benoît), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Ste Colombe sur Guette), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), François LACROIX (Espezet), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Amandine MORENO (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jean Jacques MARTY (St Ferriol), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

Absents : Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Louis SIRE (St Just et le Bézu) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

Suivant la délibération n°DC 2024-130 du 7 novembre 2024, le Conseil a :

- approuvé la création de la SCIC SA à capital variable « abattoir départemental de l'Aude » dont le siège sera situé Avenue Marides à Quillan ainsi que le projet de statut afférent,
- approuvé l'acquisition de parts sociales de ladite SCIC selon les modalités suivantes : 2 000 parts à 10 euros l'unité soit 20 000,00 euros,

- autorisé Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la présente délibération
- désigné et mandaté Christian SOULA pour représenter la Communauté de communes des Pyrénées audoises lors de l'assemblée générale constitutive de la SCIC de l'abattoir, ainsi que lors des réunions ultérieures.

Dans ce contexte, la SCIC SA « abattoir départemental de l'Aude » doit être pleinement constituée pour être autorisée à candidater lors de la très prochaine consultation de renouvellement de la délégation de service public de l'abattoir départemental.

Aussi, la Communauté de communes des Pyrénées audoises doit désormais concrétiser rapidement l'acquisition des 2 000 parts sociales au tarif unitaire de 10 euros.

Sans attendre le vote du budget au cours du mois d'avril et conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser spécifiquement l'ouverture de crédits dans le budget 2025 au compte 261 « Titres de participations » pour la somme de 20 000 €, un montant inférieur au plafond de 25% des dépenses d'investissement 2024 (non compris le remboursement de la dette).

Le Conseil,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de concrétiser l'acquisition des parts sociales pour permettre la prochaine candidature de la SCIC SA abattoir départemental de l'Aude à la consultation du renouvellement de la délégation de service public, sans attendre le vote du budget 2024

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	46	Suffrages exprimés	46
Retraits avant vote	0	Pour	46
Abstentions	0	Contre	0

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement au compte 261 à hauteur de 20 000 € pour l'acquisition de 2 000 parts sociales au tarif unitaire de 10 euros, dans le respect du plafond de 25% des dépenses d'investissement 2024 (non compris le remboursement de la dette).

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 19/03/25
- ❖ et de sa publication le 19/03/25